

CES de PARODONTOLOGIE de REIMS

• Objectifs

Les objectifs de cet enseignement sont :

- *Approfondir les connaissances théoriques sur la physiopathologie des tissus parodontaux,
- *Appréhender les différents aspects thérapeutiques non-chirurgicaux et chirurgicaux.
- *Comprendre l'aspect transversal de la Parodontologie par ses interactions avec de nombreuses disciplines.

• Organisation de l'enseignement

Le CES se déroule sous une forme mixte distanciel et présentiel. Les cours en présentiel auront lieu un à deux vendredis par mois selon les impératifs du calendrier (congés, jours fériés, examens).

Le CES comporte **4 Unités d'Enseignement (UE)** :

- **UE 1** : Du parodonte sain au parodonte pathologique
- **UE 2** : Les Thérapeutiques parodontales
- **UE 3** : Les Thérapeutiques associées
- **UE 4** : Sciences fondamentales – Option Biomatériaux

L'implantologie est également abordée dans le cadre de ses interrelations avec la Parodontologie.

Les cours commencent en général mi-octobre et se terminent fin mai.

L'ensemble des enseignements en présentiel ont lieu à la Faculté d'Odontologie de Reims : 2, rue du Général Köenig, 51100 REIMS

Les enseignements distanciel peuvent être sous forme de cours synchrone ou asynchrone et mis en ligne sur la plateforme d'enseignement Moodle.

Les intervenants au CES de Parodontologie sont enseignants à l'UFR d'Odontologie de Reims mais également dans d'autres universités ou avec une activité libérale exclusive afin d'élargir au maximum l'acquisition des données scientifiques les plus récentes.

- **Les examens**

Chaque UE fait l'objet d'une épreuve écrite ; **seule l'UE 2** comporte une épreuve écrite et une épreuve orale.

Un examen de rattrapage écrit est prévu (Session 2) pour les UE non validées en première session.

L'épreuve orale de l'UE2 ne comporte pas de 2^e session.

Les résultats finaux du CES sont communiqués par voie d'affichage et par voie de mail.

NB : Pour chaque UE, une présence « minimale » aux enseignements sera exigée pour pouvoir se présenter au contrôle des connaissances. Cette présence minimale doit représenter **60% de l'ensemble des enseignements en présentiel** et sera appréciée par émargement. Au cours de la formation, le candidat émargera une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel. A l'issue des enseignements de chaque UE, le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité remise au jury, autorisant ainsi le candidat à se présenter aux examens de l'UE.

- **La validation du CES**

Les 4 Unités d'Enseignement (UE) doivent être validées pour l'obtention du CES.

Les UEs validées restent acquises c'est-à-dire qu'un étudiant peut valider 2 UEs une année et se ré-inscrire l'année d'après pour passer les 2 autres afin d'obtenir le diplôme du CES.

Les étudiants qui ont validé un master en Biomatériaux ou autre, peuvent demander une dispense pour l'UE 4. La dispense est accordée sur avis du responsable du CES et d'un jury d'enseignants.

Attention : Les candidats n'ayant fait aucune démarche de demande de validation de l'UE 4 ne pourront se voir délivrer leur diplôme d'office.

- Les inscriptions

Les inscriptions au CES se font début Septembre auprès du Secrétariat-Scolarité de la Faculté (Mme Solenne SOLER : solenne.soler@univ-reims.fr) : les dossiers d'inscription pour l'année 2023-2024 seront disponibles à partir du 1^{er} septembre. En cas d'éloignement géographique, un dossier d'inscription peut vous être adressé sur demande, en précisant votre adresse complète. Le montant de l'inscription est d'environ **520 €**.

En espérant avoir répondu à vos attentes, et au plaisir peut-être de vous compter parmi les étudiants du CES de PARO de Reims en 2023-2024,

Bien cordialement,

Dr Marie-Laure Jourdain

Responsable du CES de Parodontologie



MCU-PH Département de Parodontologie

Université de Reims Champagne-Ardenne <http://www.univ-reims.fr>

UFR Odontologie - 2, rue du General Koenig - 51100 REIMS

Marie-laure.jourdain@univ-reims.fr Tel. 06 16 92 49 43